SÉJOURS JEUNESSE

FICHE DE PRÉ-INSCRIPTION

À retourner complétée **avec toutes les pièces justificatives (voir p. 22) avant le 3 juillet 2020**

Aucun dossier incomplet sera accepté

1er représentant légal

Nom

Prénom

Adresse

Bâtiment N° appartement ou boîte

portable

Domicile Travail

2e représentant légal

Nom

Prénom

Adresse

Bâtiment N° appartement ou boîte

portable

Domicile Travail

Enfant

Nom Prénom

Né(e) le

O Fille O Garçon Âge

Choix du séjour

Mois du séjour : Juillet / Août

1er souhait

2e souhait

Votre enfant est-il parti l'an dernier en séjour d'été ? O Oui O Non

Si oui, où ?

Les frais de séjour doivent être réglés avant le départ. Il vous sera demandé à l'inscription, à titre d'arrhes, la somme de 80 € minimum par enfant (en cas d'annulation, ces arrhes ne seront remboursées que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure- décès...).Les familles qui n'auraient pas soldé leur séjour précédent ou qui n'auraient pas réglé des sommes dues à la Ville au titre d'autres services, sont invitées à se rendre à la Trésorerie municipale pour que soient mises en œuvre les modalités de paiement nécessaires.

Signature du représentant légal